



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : ORGANISATION D'UN SPECTACLE
DANS LE CADRE DE LA JOURNEE MONDIALE
DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES A DESTINATION DES LYCEENS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-019
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'association *Sangs Mêlés*, représentée par Madame Aurélie Denis, chargée de production, située au 11 rue des Anciennes Mairies 92000 Nanterre, d'organiser un spectacle, le 23 novembre 2021, dans le cadre de la Journée Mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes à destination des lycéens pour un montant de 1 600 € TTC (Mille six cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association *Sangs Mêlés* représentée par Madame Aurélie Denis, chargée de production, située au 11 rue des Anciennes Mairies 92000 Nanterre, pour l'organisation d'un spectacle, le 23 novembre, dans le cadre de la Journée Mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes à destination des lycéens pour un montant de 1 600 € TTC (Mille six cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON